

Communiqué de presse
Lundi 23 janvier 2023

Aux médias

Soutenir la création numérique

Le Service culturel de la Ville de Genève (SEC) développera dès cette année 2023, une ligne budgétaire dédiée à la création numérique. Celle-ci fait suite à divers soutiens ponctuels depuis quelques années et permettra de renforcer spécifiquement l'appui à ces nouvelles formes de créations.

Faisant l'objet d'une nouvelle ligne au budget 2023 de la Ville de Genève approuvé par le Conseil municipal, ce nouveau soutien se concrétise par des bourses de recherche et développement d'un projet de création numérique. Celles-ci ont pour objectif d'inciter et stimuler l'expérimentation dans le domaine des arts numériques. Elles clarifient par ailleurs la prise en charge d'un domaine qui n'existait jusqu'ici pas pour lui-même dans le dispositif de soutien culturel de la Ville.

Ces bourses s'appliquent à des projets originaux de création numérique immersive et/ou interactive. Les projets peuvent prendre des formes diverses, mais il doit s'agir d'actes artistiques de création numérique, par exemple et de manière non- exhaustive, des applications et installations interactives, de la réalité augmentée, de la réalité virtuelle, de la vidéo immersive, du mapping architectural, qu'il s'agisse d'œuvres permanentes ou éphémères.

Cette nouvelle ligne est clairement orientée à destination de la création culturelle numérique à l'exclusion des projets de transition numérique dans le domaine culturel (refonte d'un site web, archivage, évolution de projet préexistant via des moyens de production ou de diffusion numérique, par exemple) et des projets artistiques qui intègrent le numérique comme vecteur de diffusion (podcasts, streaming, etc.), ceux-ci relevant du soutien à la diffusion/promotion.

Considérant les moyens à dispositions et les budgets souvent nécessaires pour développer un projet complet en matière de création numérique, le SEC fait le choix de privilégier la phase initiale de l'élaboration d'un projet:

- développement préparatoire d'un projet (allant de l'écriture à la pré-production)
- fabrication d'un pilote ou d'un prototype (proof of concept)

Avec ce choix, le Conseiller administratif en charge de la culture et de la transition numérique, Sami Kanaan entend favoriser l'émergence artistique dans ce domaine, appuyer l'expérimentation de formes inédites de création et ainsi renforcer leur capacité à trouver ensuite les financements nécessaires à leur déploiement. Ce soutien nouveau doit d'ailleurs s'articuler avec l'écosystème de la création numérique qui est en train de se concrétiser autour du *Pôle de création numérique* hébergé au sein de la RTS et dont la Ville de Genève est partenaire.

Dotée de 100'000CHF, cette ligne financera l'octroi de bourses allant de 10'000 à 25'000 francs au maximum.

Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 12 mars. Informations :

<https://www.geneve.ch/fr/demarches/postuler-bourses-recherche-developpement-projet-creation-numerique>

Contact

Félicien Mazzola

Département de la culture et de la transition numérique

022 418 95 25 – 079 542 66 50

felicien.mazzola@ville-ge.ch